

AVIS

Enquêtes publiques

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DE
DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) DE LA COMMUNE DE MONTÉLIMAR**

Par arrêté n°2022.11.68A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la Modification de Droit Commun n°3 du PLU, soumise à évaluation environnementale, de la commune de MONTÉLIMAR.

L'objet de la procédure consiste à permettre la **valorisation de la base de loisirs de Montmeillan** tout en prenant en compte le contexte environnemental et le risque d'inondation. Il s'agit aussi de **promouvoir le développement agricole et éco-touristique de l'île du Rhône dite « île verte »** en supprimant la possibilité de créer des carrières/gravières au sein de ce secteur à enjeu.

Elle a pour objectifs de :

- Compléter le Rapport de Présentation par un additif ;
- Basculer l'intégralité du périmètre de la base de loisirs en zone Na (secteur destiné aux loisirs et à l'accueil du public) au lieu de Nf (zone naturelle non équipée qui correspond au domaine public concédé de la Compagnie Nationale du Rhône) pour correspondre aux usages actuels du sol ;
- Créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) dénommé sous-secteur Na1 permettant la pérennisation d'une activité saisonnière de restauration et d'un local de stockage du matériel de loisirs, tout en prenant en compte le contexte environnemental du site ;
- Créer un Emplacement Réservé pour créer un espace sécurisé pour les modes de déplacements actifs entre la base de loisirs et la ViaRhôna ;
- Supprimer la trame « carrière/gravière » impactant la partie Est de la base de loisirs et le centre du secteur de l'île ;
- Adapter quelques règles inscrites au Règlement écrit, pour la zone Agricole et Naturelle notamment en termes de hauteur, implantation etc.

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme AYMARD (04 75 00 26 15) chargée de mission planification à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

L'enquête publique se déroulera à compter du vendredi 13 janvier 2023 à 9h00 jusqu'au lundi 13 février 2023 à 16h30, pendant une durée de 32 jours.

Monsieur Patrick BERGERET, ingénieur conseil en environnement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête incluant notamment l'évaluation environnementale du projet et l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le registre d'enquête seront consultables par le public.

En papier et sur un poste informatique :

* **à la Maison des Services Publics**, à l'accueil de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (2^{ème} étage, aile Sud), 1 avenue Saint-Martin, 26200 MONTÉLIMAR, du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le premier jour de l'enquête, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le dernier jour de l'enquête de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;

En papier :

* **En Mairie de MONTÉLIMAR**, Hôtel de Ville, Place Émile Loubet, 26200 MONTÉLIMAR, du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le premier jour de l'enquête, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le dernier jour de l'enquête de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;

En ligne sur les sites internet :

* **De la commune de MONTÉLIMAR**, <https://www.montelimar.fr>, rubrique « vivre à Montélimar » - « urbanisme/cadastre » - « aménagement du territoire et planification » ;

* **De la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION**, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

* **De la dématérialisation** : <https://www.registre-dematerialise.fr/4350> également accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, même rubrique qu'à l'alinéa précédent ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions :

* **Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition :**
- **à la Maison des Services Publics**, au siège de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (2^{ème} étage, aile sud),
- **à la Mairie de MONTÉLIMAR ;**

* **Sur le registre dématérialisé et sécurisé tenu à sa disposition à l'adresse :** <https://www.registre-dematerialise.fr/4350> accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION,

<https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

* **Par courriel à l'adresse e-mail associée :** enquete-publique-4350@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4350> et seront donc visibles par tous.

*** Par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur :**

Monsieur le Commissaire enquêteur
Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR- AGGLOMÉRATION
Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin, 26200 MONTÉLIMAR.

Le commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions :

* **à la Maison des Services Publics** (3^{ème} étage, aile sud),

1 avenue Saint-Martin, 26200 MONTÉLIMAR,

- Vendredi 13 janvier 2023 de 9h00 à 12h00

- Lundi 13 février 2023 de 13h30 à 16h30

* **à la Mairie de MONTÉLIMAR**, Hôtel de Ville, Place Émile Loubet, 26200 MONTÉLIMAR

- Vendredi 3 février 2023 de 14h00 à 17h00.



LES ÉCHOS DU BARREAU

Ce jeudi 19 janvier 2023

Aujourd'hui, la France est en ébullition, la rue envahie, le trafic paralysé, les fonctionnaires aux abonnés absents, etc... la galère pour les gens de la banlieue de Paris, etc... Quelle sera la durée de la peine ? nul ne sait. Ce n'est pas la première fois. Rendez-vous au JT de 15h.

Certains cassandres prédisent que le régime va vaciller, chuter, le président perdre crédibilité et autorité, les syndicats et les partis d'opposition systématique l'emporter, dans la rue au moins. D'autres, parfois les mêmes, selon un raccourci un peu sommaire, de rappeler que la Révolution française est née de la hausse brutale du prix du pain à Paris, et de nous promettre le pire. Mais « les aristos à la lanterne » c'est fini, il n'y a plus d'aristos. Enfin ce ne sont pas les mêmes ; ce sont les riches, vieille caste dénoncée depuis des millénaires, insubmersibles.

Le malheur, c'est cette foutue mondialisation. Les Américains et les Chinois s'entendent objectivement, c'est-à-dire silencieusement pour plumer l'Europe. La Russie est un pion qui sert les USA et la Chine, un pion, un simple pion, n'en déplaise à M. Poutine qui se croit patron.

Comme c'est étrange. Presqu'une veillée funèbre. Jamais nous n'avons été aussi riches, aussi heureux, aussi bien protégés : un pays prospère, où il fait bon vivre, un pays de liberté où l'on peut dire du mal de tout le monde, y compris

du Président, et de Dieu (sauf que certains s'indignent, s'insurgent contre le blasphème).

On n'a jamais vu ça ! Erreur. Allez fouiller dans les archives et vos mémoires. En 1789, dans le pays le plus riche au monde, on moquait méchamment le Roi qui n'avait pas démérité. Ceux-là même qui bénéficiaient du système, ont refusé au Roi les millions nécessaires pour renflouer le Trésor et payer la ruineuse guerre d'Amérique. Les privilégiés ont lâché, trahi le Roi ; ils se sont tirés une balle dans le pied.

Les retraites sont un sujet de discorde. Cela fait des années que le déficit se creuse. Tous les 10 ans, on doit revoir la copie. Et ce n'est pas fini : je viens de lire les dernières statistiques sur la dégringolade du nombre des naissances. Qui payera ? Le pire serait-il devant nous ? Sauf à prendre des mesures énergiques ! Mais qui osera ? qui osera l'impopularité électorale.

Si donc les recettes n'augmentent pas, mais que le nombre de pensionnés augmentera, c'est alors le montant des pensions qui diminuera : inexorablement.

La baisse des pensions est déjà certaine, et ce sera sans doute la seule issue, car elle a un avantage, déjà éprouvé : les pensionnés fermeront leur gueule. Du velours...

En attendant, le gouvernement est audacieux. Cela risque d'être un sacré bazar, à moins que...

Dominique Fleuriot, docteur en droit, avocat

Blog : dominique-fleuriot.fr

A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions à la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique :

* **Sur le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION** : <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

* **Sur le site de dématérialisation** : <https://www.registre-dematerialise.fr/4350> accessible également via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, même rubrique qu'à l'alinéa précédent ;

* **À la Direction de l'Urbanisme de MONTÉLIMAR / MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION**, Maison des Projets (à côté de l'office de tourisme), 2 rue du 45ème Régiment de Transmission, 26200 MONTÉLIMAR) ;

* **À la Préfecture de la Drôme.**

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

A l'issue de la procédure, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la Modification de Droit Commun n°3 de la commune de MONTÉLIMAR, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées, de la population et du commissaire enquêteur.

333028500

Plan local d'urbanisme

**Commune de Suze la Rousse
Avis d'enquête publique sur le projet de Plan Local
d'Urbanisme (PLU) et de zonage d'assainissement des eaux usées**

Par arrêté municipal en date du 16 décembre 2022, il sera procédé à une enquête publique conjointe sur le projet de PLU de Suze la Rousse et sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées.

Les principales caractéristiques du projet de PLU sont : la définition d'un document d'urbanisme qui permette le développement de la commune dans le respect des spécificités du village, de son patrimoine, en ménageant l'économie agricole et en protégeant l'environnement naturel et les paysages.

Les principales caractéristiques du projet de zonage d'assainissement sont : la définition des modalités d'assainissement des eaux usées dans la commune.

Cette enquête se déroulera du vendredi 13 janvier 2023 au lundi 13 février 2023 inclus soit pendant 32 jours.

Madame Christiane CLERC, enseignante retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Les dossiers de projet de PLU arrêté et du projet de zonage d'assainissement seront tenus à la disposition du public en Mairie, 28 Place du Champ de Mars, 26790 Suze-la-Rousse aux jours et heures d'ouverture accompagnés des registres d'enquête : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur les registres. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de la commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Suze la Rousse ou par courrier électronique à la commissaire enquêteur à l'adresse

suivante : plu-assainissement-suzelarousse@registre-demat.fr

Les dossiers dématérialisés de l'enquête publique seront aussi disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-demat.fr/plu-assainissement-suzelarousse>

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-demat.fr/plu-assainissement-suzelarousse>

Le public pourra y déposer ses observations et propositions. **Pendant l'enquête, la commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public** pour recevoir les déclarations et observations les :

- **Vendredi 13 janvier 2023 de 8h30 à 12h00,**

- **Samedi 28 janvier 2023 de 8h30 à 12h00,**

- **Mardi 7 février 2023 de 13h30 à 17h30,**

- **Lundi 13 février 2023 de 13h30 à 17h30.**

Les rapports et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie.

A l'issue de cette enquête publique, le dossier de projet de PLU et le dossier de zonage d'assainissement des eaux usées pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte du rapport de la commissaire enquêteur, des observations du public et des avis des personnes publiques associées et consultées. Ils seront soumis à la délibération du Conseil Municipal pour approbation.

La personne responsable des projets est Monsieur le Maire de Suze la Rousse. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le conseil municipal de Suze la Rousse.

336347700

VIES DES SOCIÉTÉS

Nominations

SOCIÉTÉ CIVILE DU PONTILLARD
Société Civile au capital de 3.048,98 €
Siège social : Chez M. BRUNEL Jean Claude
3 avenue John Kennedy - 26200 MONTÉLIMAR
310 471 891 RCS ROMANS SUR ISERE

Suivant décision de l'AGE du 02 septembre 2021, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau co-gérant, à compter du 02 septembre 2021, Monsieur Alain Marie Jacques Bernard BRUNEL, né à Montélimar (26200), le 30 novembre 1982, demeurant à Aix En Provence (13100), 22 allée des Cigales, Le Daphné II B.

**Pour insertion - Mention au RCS de ROMANS SUR ISERE
Me Cilia PECHOUX**

340234500